

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 mars à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASSIGNAC LE HAUT (Corrèze), dûment convoqués le 12 janvier 2021 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur TURQUET Jean-Claude, Maire.

Présents : Mme BENAZECH Annick, M. CHASSAGNE David, M. CHALLEAT Bernard, M. LAVESQUE Guy, M. RAMOND Patrick, M. LAFARGE David, M. CULETTO Daniel, M. TURQUET Jean-Claude, Mme VERNAC Christiane, M. GARRELOU Romain formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusés : M. ROBERT Virgile (procuration donnée à M. David CHASSAGNE)
M. Guy LAVESQUE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

- Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2021 à l'unanimité

OBJET : Adhésion au protocole d'accès à la plateforme VIGIFONCIER
--

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de la SAFER pour accéder à la plateforme VIGIFONCIER qui est une plateforme en ligne de veille foncière. Elle permet d'être informé en continu des biens mis en vente sur le territoire. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le protocole d'accord relatif à l'accès à VIGIFONCIER.

OBJET : Modification des statuts de la FDEE19
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la FDEE19 a adopté de nouveaux statuts modifiant le nombre de membres, les attributions de délégués des Secteurs et le calcul du quorum. Les nouveaux statuts apportent aussi des précisions sur le paiement des dépenses et les imputations des annuités des emprunts. Après consultation des modifications des statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze (FDEE19)

OBJET : Mode de paiement de la quote-part des dépenses de la FDEE19
--

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 623.61 € au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité opte pour la mise en recouvrement, par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

OBJET : Motion contre la fermeture d'une classe de 6 ^{ème} au collège d'Argentat
--

Considérant qu'une classe de 6^{ème} au collège d'Argentat doit fermer à la rentrée de septembre 2021 et que certaines classes risquent de compter 30 élèves voire plus. Considérant que le contexte sanitaire nécessite que les élèves soient espacés dans les classes afin de respecter les mesures barrières et considérant l'impact négatif évident en cas de classes trop chargées

Le Conseil Municipal de Bassignac-le-Haut, à l'unanimité, s'oppose à la fermeture d'une classe de 6^{ème} au collège Simone Veil d'Argentat sur Dordogne

OBJET : Participation financière aux dépenses de destruction des nids de frelons asiatiques
--

M. le Maire expose au Conseil municipal que la colonisation par le frelon asiatique touche quasiment tous les départements français. La destruction des nids est à la charge du propriétaire du terrain où est situé le support du nid et doit être réalisé par un professionnel. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal et à l'unanimité décide :

- De prendre en charge une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques pour les particuliers propriétaires ou ayant-droit de la commune
- La participation communale sera de trente euros par nid détruit sur présentation de la facture acquittée.
- La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise justifiant d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- Le propriétaire devra fournir un titre de propriété ou un justificatif d'ayant-droit ainsi qu'un RIB

OBJET : Modification des statuts relative aux transferts de la compétence organisation de la mobilité

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de transférer à la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne la compétence d'organisation de la mobilité.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de voter le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021. Un état de notification des bases prévisionnelles des taxes directes locales a été notifié par les services fiscaux. Le taux de taxe d'habitation est gelé par la loi jusqu'en 2023. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit intégrer le taux de Taxes Foncières sur les propriétés bâties départemental de 2021 (21.35%) soit : $12.71 + 21.35 = 34.06\%$
Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non baties reste à 63.90%.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres présents déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la manière suivante

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		183 633.59		72 482.79		
Opérations de l'exercice	387 876.89	423 889.24	166 841.96	78 489.75	554 718.85	502 378.99
TOTAUX	387 876.89	607 522.83	166 841.96	150 972.54	554 718.85	758 495.37
Restes à réaliser			8 069.41		8069.41	
Totaux cumulés	387 876.89	607 522.83	174 911.37	150 972.54	562 788.266	758 495.37
Résultats définitifs		219 645.94	23 938.83			195 707.11

➤ Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Les résultats du compte administratif du budget assainissement 2020 se présentent de la manière suivante

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1		5 286.32		52 185.09		57 471.41
Opérations de l'exercice	44 120.63	44 446.98	36 023.00	42 999.17	80 143.63	87 445.34
TOTAUX	44 120.63	49 733.30	36 023.00	95 184.26	80 143.63	144 917.56
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		5 612.67		59 161.26		64 773.93

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 Budget Assainissement

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION	
Affectation complémentaire en « Réserves » Crédit du compte 1068 sur Budget Primitif 2021	23 938.83
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	195 707.11

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020- BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION	
Affectation complémentaire en « réserves » Crédit au 1068 sur Budget Primitif 2021	/
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au Budget 2021 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	5 612.67
Reste sur excédent d'investissement à reporter au budget 2021 ligne 001 (report à nouveau créditeur)	59 161.26

OBJET : Approbation BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de la commune de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- En fonctionnement 621 033.34 € (tant en recettes qu'en dépenses)
- En investissement 178 038.86 € (tant en recettes qu'en dépenses)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif Assainissement de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section d'exploitation et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante en Exploitation : 45 778.63 € tant en dépenses qu'en recettes et en Investissement : 92 867.65 € tant en dépenses qu'en recettes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2021.

OBJET : Modification de la rémunération de l'agent contractuel occupant la fonction de secrétaire de Mairie

Actuellement l'emploi de Secrétaire de Mairie de la Commune correspond au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, échelle C3, échelon 8. Au vu de l'évolution de ses fonctions et considérant que la valeur professionnelle de l'agent a été jugée satisfaisante le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 01 avril 2021 la rémunération de l'agent occupant la fonction de Secrétaire de Mairie correspondra à l'échelon 9 du grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, échelle C3, indice brut 525, indice majoré 450.

OBJET : ADOPTION DE LA CHARTE DU VILLAGE ACCUEILLANT SUR XV'D

La communauté de communes s'est engagée dans une stratégie d'accueil de nouveaux arrivants, dont le plan d'action cible notamment le maillage du territoire par un réseau de villages accueillants et d'ambassadeurs du territoire.

La commune est sensible à la question d'accueil de nouvelles populations et est volontaire pour s'engager dans une démarche pro-active, en adhérant notamment à la « Charte du Village Accueillant sur XV'D » proposée par la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne .Après information et concertation, un groupe local d'ambassadeurs s'est porté volontaire pour assurer les engagements détaillés dans la charte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la Charte du Village Accueillant sur XV'D.

Les référents de la commune seront : Mme Christiane VERNAC, Mme Annick BENAZECH et M. David CHASSAGNE.

OBJET : PROGRAMME VOIRIE 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par l'agence « Corrèze Ingénierie » concernant les travaux du programme de voirie 2021 et des travaux connexes à l'assainissement (accès à la station d'épuration). Après avoir pris connaissance des projets et des estimations correspondantes, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la réalisation des travaux qui se décomposent ainsi :

OPERATION n°1 : Accès à la station d'épuration (Travaux connexes à l'assainissement) :. *Coût total estimé de l'opération est donc de 39 963,00 € HT*

OPERATION n°2 :VC. entre les villages de "Vernac" et "Le Mas" : *Coût total estimé de l'opération est donc de 49 833,00 € HT*

Chauffage Mairie :

Après étude des devis et prestations proposée il semblerait que la meilleure solution serait la pompe à chaleur.Le Conseil Municipal à raison de 9 voix pour et deux abstentions, donne son accord de principe pour relancer les consultations et demandes de devis pour l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est close à 0h30.

Jean-Claude TURQUET, Maire